



Conditions générales de vente



Article 1. Dispositions légales.

L'Office de Tourisme de Gardanne est un organisme local de tourisme, qui dans le cadre de la loi du 13 juillet 1992, peut assurer la réservation et la vente de tout type de prestations de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans sa zone d'intervention, conformément à ses statuts et son immatriculation IM013140019.

Article 2. Informations visiteurs.

Toutes personnes majeures, ou personnes mineures accompagnées d'un parent responsable (à partir de 5 ans année en cours jusqu'à 18 ans), adhérentes ou non, peuvent participer à une excursion accompagnée et/ou commentée par l'Office de Tourisme de Gardanne intra et extra muros.

Article 3. Informations tarifs.

Tous les tarifs proposés sont à titre indicatif. Le tarif comprend (sauf cas exceptionnel), le transport en autocar de tourisme, les prestations de la journée (accompagnement, visite guidée...) et le repas au restaurant. Les tarifs sont calculés sur la base d'un groupe de 40 personnes. Ils fluctuent en fonction des services proposés, de la distance du site, et des intervenants. Les tarifs réduits concernent seulement les adhérents, les enfants de 9 ans jusqu'à 17 ans (sous la responsabilité d'un adulte) ainsi que les minima sociaux. A partir de 5ans (année en cours) jusqu'à l'âge de 8 ans, les tarifs seront évalués en fonction des tarifs proposés par les prestataires pour ces tranches d'âge. Cette tranche d'âge se trouve toujours sous la responsabilité de la personne adulte inscrite lors de la réservation. Les horaires et durées de l'excursion sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés en fonction des impératifs au cours de celle-ci.

Restauration : le choix du menu au restaurant est un service proposé par l'Office de Tourisme. Il est important de signaler toute allergie ou intolérance alimentaire au moment de la réservation et du paiement. Le participant doit confirmer son choix de plat principal sous 48h après l'appel ; à défaut, l'Office de tourisme se réserve le droit de choisir le menu pour faciliter l'organisation de l'excursion.

Horaires et durée : les horaires et la durée des excursions sont données à titre indicatif et peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques ou d'autres impératifs.

Article 4. Réservation et paiement

Pour réserver votre excursion, deux options s'offrent à vous :

. A l'accueil de l'Office de tourisme de Gardanne. Rendez-vous directement à l'accueil pendant les heures d'ouverture pour vous inscrire et régler votre participation. Le paiement de la totalité au comptoir s'effectue par chèque, espèces ou CB après la réservation faite à l'Office de Tourisme de Gardanne.

-En ligne sur notre site dédié : Réservez votre place en quelques clics sur www.tourisme-gardanne.fr. Le paiement se fait en toute sécurité par carte bancaire.

-Si vous vous inscrivez à l'accueil et ne pouvez pas régler immédiatement, vous disposez d'un délai de 72h pour finaliser le paiement.

Article 5. Conditions d'annulation du fait du client

Pour toute annulation :

-Respectant un délai de 12 jour ouvrés avant la date de l'excursion : Le montant total de votre inscription sera intégralement remboursé par virement bancaire. Merci de nous fournir vos coordonnées bancaires (RIB) pour effectuer le remboursement.

-En cas de force majeure (accident, maladie grave, décès) dûment justifié : Un remboursement pourra être envisagé, même si un délai de 12 jours ouvrés n'a pas été respecté. Tout justificatif médical devra nous être fourni dans un délai maximum de 10 jours suivant la date de l'excursion.

-Pour toute autre annulation ou présentation : Aucun remboursement ne sera effectué.

Le client peut souscrire un contrat d'annulation auprès d'un organisme extérieur de son choix.

Article 6. Annulation de l'excursion par l'Office de tourisme.

Dans le cas où l'Office de Tourisme est contraint d'annuler le projet de l'excursion, chaque participant sera prévenu par téléphone et remboursé intégralement. L'Office de Tourisme peut être amené à annuler l'excursion, si le nombre de participants est insuffisant, et se doit dans ce cas, d'un remboursement intégral des inscrits par virement bancaire.

Article 7 Capacité d'accueil

La capacité du groupe ne pourra excéder 55 personnes maximum.

Dans le cas d'une demande supérieure autorisée pour l'excursion, une liste d'attente pourra être établie, sans garantie. Seule la personne organisatrice se réserve le droit de bloquer les inscriptions en fonction des accords passés avec les structures d'accueil.





Conditions générales de vente

Article 8. Interruption de la prestation.

En cas d'interruption de la prestation au cours de l'excursion par le visiteur quelle qu'en soit la raison, il ne sera procédé aucun remboursement.

Article 9. Encadrement .

Seuls les accompagnateurs sont habilités à prendre des décisions concernant le déroulement de la visite, telles que les choix d'itinéraires, les pauses et les commentaires. Les participants sont tenus de suivre les instructions de leur accompagnateur.

Article 10. Responsabilité.

L'office de tourisme de Gardanne met tout en œuvre pour assurer le bon déroulement de vos excursions. Cependant, il ne peut-être tenu responsable :

- Des cas de force majeure (intempéries, catastrophes naturelles, grèves ...)
- Des actes de tiers (vol, agressions)
- De la perte ou de la détérioration d'objets personnels.

Il est de la responsabilité de chaque participant :

- De veiller à la sécurité de ses effets personnels.
- De suivre les consignes de sécurité données par l'accompagnateur.
- D'être assuré en responsabilité civile

Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable tout au long de l'excursion. Cet adulte s'engage à surveiller l'enfant et à répondre de ses actes

L'Office de Tourisme ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits, des cas de forces majeurs, ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation au déroulement des prestations. Tout objet personnel perdu au cours de l'excursion n'est pas de la responsabilité de l'Office de tourisme. Toutes les personnes mineures doivent être accompagnées d'un adulte qui en a la responsabilité pendant toute la durée de l'excursion. Le participant est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Sa responsabilité civile pourra être engagée.

Article 11. Informations sur les excursions.

Afin de profiter pleinement de votre excursion et d'assurer votre confort et votre sécurité, nous vous invitons à vous munir de l'équipement suivant :

- Chaussures de randonnée : privilégiez des chaussures adaptées à la marche, confortables et avec une bonne adhérence.
- Vêtements adaptés à la saison : prévoyez des vêtements légers et respirants en été, ainsi que des vêtements chauds et imperméable en cas de fraîcheur ou de pluie.
- Protection solaire : chapeau, lunettes de soleil, crème solaire avec un indice de protection élevé.
- Eau : Emportez une gourde remplie d'eau, surtout en période de chaleur.
- Petit sac à dos : Pour transporter votre équipement personnel.

Les difficultés de chaque sortie sont précisées lors de la réservation. Nous vous invitons à évaluer vos capacités physiques et à choisir une excursion adaptée. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Le numéro de téléphone de votre accompagnateur vous sera communiqué avant la sortie.

Article 12- Protection des données

Conformément à notre politique de communication, des photos seront prises durant l'excursion. Ces images seront utilisées pour promouvoir nos activités. Si vous ne souhaitez pas apparaître, merci de nous en avvertir au préalable.

En vous inscrivant à nos excursions, vous nous autorisez à collecter et à traiter les données personnelles vous concernant (nom- prénom- coordonnées etc afin de gérer votre inscription, de vous communiquer les informations nécessaires au bon déroulement de l'excursion et de vous proposer d'autres activités susceptibles de vous intéresser. Ces données sont conservées pendant une durée d'un an et sont traitées avec la plus grande confidentialité. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données. Pour exercer ces droits, veuillez nous contacter à contact@tourisme-gardanne.fr.

Article 13. Litige.

Toute réclamation devra être adressée par lettre recommandée dans un délai de 10 jours ouvrés suivant la date de départ.





Office de Tourisme de Gardanne en Pays d'Aix

1 boulevard Bontemps - 13120 Gardanne
Tél. : +33 (0)4 42 51 02 73
Courriel : contact@tourisme-gardanne.fr



Activités, animations, Billetterie... sur
www.tourisme-gardanne.fr

N° SIRET : 389.024.597000.12 - Immatriculation : IM013140019

Horaires d'ouverture

Toute l'année :

Lundi : de 9h à 12h30

Du mardi au vendredi : de 9h à 12h30 puis de 13h30 à 17h

Samedi et dimanche : fermeture au public

En Juillet et Août :

Lundi : de 9h à 12h30

Du mardi au vendredi : de 9h à 12h30 puis de 13h30 à 18h

Dimanche : Ouverture au public de 9h à 12h30

